



Prestation compensatoire après décès d'un parent

Par **gaillardjim**, le **19/01/2010** à **16:08**

Bonjour,
Mon père est décédé, il donnait une prestation compensatoire à ma mère.
Ma mère ne fait que du mal autour d'elle, elle a le don de manipuler les gents et de faire pitier aux inconnus, elle a presque ruiné mon père et à demander à mettre les enfants de ma soeur en foyer d'accueil, le juge a décidé d'enlever les enfants à ma soeur pour les placer. ce ne sont que quelques exemples de ce qu'elle a fait.
Je ne suis pas prêt de mon argent pour ma mère (si elle pouvait être normale) mais je pense qu'elle ne mérite pas que je lui donne quoi que ce soit, sauf si un tribunal m'y oblige.
Quels sont mes droits et mes devoirs, quelque jour où elle décidera de me trainer au tribunal pour avoir une pension comme celle que mon père lui donnait ?
Je ne comprend pas, c'était leur divorce, pas celui de leurs enfants, ma soeur et moi n'avons rien demandé, nous n'avons même jamais prié partie pour l'un ou pour l'autre.
Il y a-t-il des lois contre les gents manipulateurs et méchants ?
En vous remerciant par avance.
Mr GAILLARD J-M

Par **chris_idv**, le **19/01/2010** à **17:07**

Bonjour,
Pour répondre à vos questions:
quelque jour où elle décidera de me trainer au tribunal pour avoir une pension comme celle que mon père lui donnait ?
>> prendre un avocat
Il y a-t-il des lois contre les gents manipulateurs et méchants ?
>> non il n'y a pas de loi contre les méchants manipulateurs: les prisons ne seraient jamais assez grandes
Salutations,